

Dans sa déclaration du 30 décembre 1981, le premier ministre du Canada préconisait la réconciliation nationale en Pologne. Selon ses propres mots, "le moment est venue de passer au compromis et à la conciliation. Le règne du pouvoir militaire ne saurait être une solution permanente en Pologne, ni dans aucun autre pays. Les armées peuvent maîtriser les rues, mais elles ne peuvent commander la confiance du peuple. Cette confiance ne se mérite en effet que par des actions qui suscitent l'adhésion politique. Le gouvernement canadien souhaite ardemment que l'esprit de réforme puisse renaître parmi toutes les forces sociales qui peuvent contribuer à une solution pacifique et constructive des problèmes de la Pologne.

Mais le temps passe et la patience s'amenuise. Je demande donc une amélioration immédiate de la situation. En plus de poser un geste tangible et authentique de réconciliation, il faudrait pour cela lever la loi martiale et libérer les personnes actuellement détenues. Une initiative rapide en ce sens créera un environnement dans lequel nous aurons tous intérêt à aider la Pologne à surmonter ses graves difficultés, à reprendre ses obligations de signataire de l'Acte final d'Helsinki et à jouer le rôle qui lui revient dans le contexte européen.

L'Union soviétique considère, semble-t-il, qu'elle a le droit d'influencer les affaires intérieures de la Pologne et d'autres États de l'Europe de l'Est. Nous rejetons ce point de vue. La carte politique de l'Europe de l'est n'est pas immuable. L'Acte final a fait miroiter la possibilité d'un changement pacifique et d'une meilleure compréhension des relations Est-Ouest. L'U.R.S.S. n'a pas le droit de s'interposer dans le cheminement socio-politique de quelque pays que ce soit. Toute action du genre est contraire à l'esprit de l'Acte final.

L'Union soviétique a beau nier avoir joué un rôle direct dans les événements en Pologne; selon nous, la réalité est tout autre. L'U.R.S.S. ne peut nier que, dans un effort manifeste pour intimider son voisin, ses forces armées ont tenu deux fois l'an dernier des exercices anormalement longs près de la frontière polonaise. Personne ne pouvait se méprendre quant au message politique visé. Elle ne peut guère nier non plus que bien des mois avant l'imposition de la loi martiale, les médias sous son contrôle avaient lancé une campagne de propagande tapageuse en vue de créer un climat d'antipathie nationale